



Primes d'encouragement pour élèves et étudiants

Le Conseil communal a décidé dans sa séance du 27 mars 2023 d'adopter des primes d'encouragement/de mérite pour élèves et étudiants comme indiquées ci-dessous à partir de l'année scolaire 2022/2023.

Prime d'encouragement pour élèves

Les élèves, qui ont leur domicile dans la commune de Waldbillig depuis le 15 septembre de l'année pour laquelle la prime est demandée et qui fréquentent les classes supérieures des écoles de l'enseignement secondaire classique ou de l'enseignement secondaire général - – 3^e à 2^e - reconnues comme telles par l'État pourront bénéficier de la part de la Commune de Waldbillig d'une prime d'encouragement de 150€, s'ils ont passé avec succès l'année scolaire.

Aucune prime d'encouragement n'est allouée à un élève ayant subi un échec, ayant redoublé sa classe ou ayant, lors d'un changement d'établissement à la fin de l'année scolaire, opté pour une classe du même niveau d'études.

Les élèves ayant réussi à la classe finale du cycle d'études secondaires, secondaires techniques ou professionnelles, récompensé par l'obtention d'un diplôme (1^{ière}, 13^{ième}, 14^{ième} paramédicale ou équivalent), bénéficieront d'une prime de mérite de 400 €.

Les demandes en obtention de la prime sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins pour le 30 septembre au plus tard de l'année scolaire révolue.

Prime d'encouragement pour études universitaires ou supérieures

Les étudiants qui ont leur domicile dans la commune de Waldbillig et qui effectuent des études universitaires ou supérieures pourront bénéficier de la part de la commune de Waldbillig d'une prime de mérite de 900€ pour l'obtention du diplôme de bachelor, pour le brevet de technicien supérieur et le brevet de maîtrise et de 1.000€ pour l'obtention du diplôme de master et du diplôme de doctorat.

Ces études peuvent avoir lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Les demandes en obtention de la prime sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins au plus tard 6 mois après l'obtention du diplôme.

Critères en obtention d'une prime d'encouragement

Les demandes en obtention de la prime sont à introduire dans les délais mentionnés sur papier libre, les demandes par mail ne sont pas acceptées. Les demandes incomplètes et hors délai ne sont pas prises en considération.

En cas de fraude ou tentative de fraude par des déclarations inexactes, le bénéficiaire est tenu de rembourser intégralement le montant lui accordé. Il perd en outre son droit ultérieur à une prime d'encouragement.

Les formulaires de demande sont téléchargeables sur le site internet de la commune sous www.waldbillig.lu.



WALDBËLLEG

COMMUNE DE WALDBILLIG

Demande en obtention d'une prime d'encouragement pour élèves

Prime allouée conformément à la décision du conseil communal du 27 mars 2023

ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Nom et prénom de l'élève : _____

Matricule : _____

Nom et prénom du père,
de la mère ou du tuteur
(pour élèves mineurs) : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____

Coordonnées bancaires :

Banque : _____

No de compte IBAN : _____

Titulaire du compte : _____

Établissement scolaire fréquenté : _____

Classe : _____

Diplôme obtenu : _____
(1^{ère}, 13^{ième}, 14^{ième} paramédicale ou équivalent)

_____, le _____ 2023

Signature du requérant

Pièces requises à joindre à la demande

- Copie du bulletin du dernier trimestre de l'année scolaire, ou bien
- Copie du diplôme obtenu

Réservé à l'administration communale

Date d'entrée _____ Demande complète () oui () non → renvoyée le : _____

Prime accordée : () oui → montant de :

() non → motif du refus :

Vu et certifié exacte

Waldbillig, le

Signature :